2026/031

COMMUNE DE LORRY-LÈS-METZ
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 septembre 2026
Sous la Présidence de Monsieur GLESER Philippe, Le Maire

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 05 OCT. 2026

Nombre de conseillers :
- **En exercice :19**
- **Présents : 18**
- **Votants : 19**
- **Pouvoir : 1**

Point 6 – Approbation du rapport annuel de la CLECT

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 Nonies C,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 29 juin 2026, portant constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

VU le rapport définitif de la CLECT de l'Euro-Métropole de Metz du 7 juillet 2026,

CONSIDERANT que la CLECT de l'Euro-Métropole de Metz s'est réunie en session plénière le 7 juillet 2026,

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT doit faire l'objet dans les trois mois d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport définitif du 07 juillet 2026 de la CLECT
- **AUTORISE** en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

Lorry-lès-Metz, le 29 septembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE LORRY-LÈS-METZ MOSELLE

Philippe GLESER

La secrétaire de séance

Sandra GETTO